

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-077
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Résolution modifiant le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt
Date : 7 avril 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Direction des affaires juridiques demande d'effectuer la correction qui suit du règlement RV-2016-15-56.

Le 29 mars 2016, le conseil de la Ville a adopté le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt (Annexe 1 : Règlement et ses annexes).

Ce règlement autorise une dépense et un emprunt de 4 836 000 \$.

L'article 3 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville pour rembourser 46,50 % de l'emprunt.

L'article 4 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville pour rembourser 8,51 % de l'emprunt.

L'article 5 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « zone A », basée sur leur étendue en front, pour rembourser 27,38 % de l'emprunt.

L'article 6 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « zone B », basée sur leur étendue en front, pour rembourser 3,40 % de l'emprunt.

L'article 7 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « zone C », basée sur leur superficie, pour rembourser 7,50 % de l'emprunt.

L'article 8 de ce règlement impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « zone D », basée sur leur étendue en front, pour rembourser 6,72 % de l'emprunt.

L'addition de ces pourcentages donne 100,01 %. La Direction des affaires juridiques recommande de modifier le règlement afin que le total des pourcentages donne un résultat de 100%. Selon cette direction, si l'un des pourcentages est réduit, le règlement peut être modifié par résolution, car la modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables visés par le règlement.

Nous recommandons de modifier le pourcentage prévu à l'article 5 concernant la taxe spéciale imposée sur les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « zone A » qui correspond pour le moment au terrain de Madame Denise Demers, car ce pourcentage est le plus élevé parmi les pourcentages attribuables aux bénéficiaires des divers bassins de taxation. Ce pourcentage sera réduit à 27,37%. Nous avons modifié le sommaire de l'estimation préliminaire des coûts en réduisant l'estimation concernant les honoraires professionnels imputables à la zone A. Le sommaire de l'estimation préliminaire des coûts joint en annexe A au règlement doit donc être remplacé par le nouveau sommaire que nous avons joint en annexe 2 à la présente fiche de prise de décision et qui devra être joint à la résolution du conseil.

Le montant total de la dépense prévue au règlement ne change pas, car nous avons arrondi le total à 4 836 000 \$.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
4 836 000 \$	taxes nettes incluses – Règlement d'emprunt spécifique			

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :
Règlement d'emprunt spécifique

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non
Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 07 / 04 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Pour ne pas retarder l'approbation du règlement, celui-ci a déjà été transmis au MAMOT. Par conséquent, cette résolution doit être adoptée lors de la séance du 11 avril 2016.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marc Duchesne, CPA-CA Coordonnateur DFSA	06/04/16	Validation - volet taxation
Michel Laliberté Coordonnateur DAJG	07/04/16	Validation - volet juridique


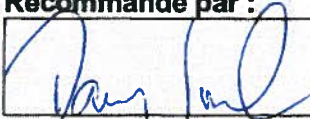

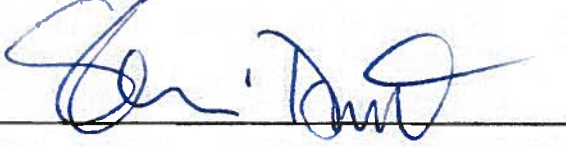
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de modifier le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt :


- 1° par le remplacement, dans l'article 5, du pourcentage « 27,38 % » par le pourcentage « 27,37 % »;
- 2° par le remplacement du document identifié « sommaire estimation préliminaire des coûts », joint en annexe A à ce règlement, par le document identifié « sommaire estimation préliminaire des coûts », daté du 6 avril 2016, joint à la présente résolution.

Liste des pièces jointes :

Annexe 1 : Règlement RV-2016-15-56 et ses annexes
Annexe 2 : Document identifié « sommaire estimation préliminaire des coûts », daté du 6 avril 2016, devant être joint à la résolution

Préparé par : Soléna Jabbour, ing		Titre d'emploi : <u>Conseillère en gestion de projets d'infrastructures</u>
		
Recommandé par :		
		
Dany Lachance, ing. Coordonnateur	Louis Audet, ing. Chef de service	
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 07/04/2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2016/04/07



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Travaux et acquisition d'un terrain**

Le conseil décrète des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales, tels qu'ils sont décrits à l'estimation produite en annexe A, et l'acquisition d'une partie du lot 4 840 866 du cadastre du Québec pour l'aménagement du bassin de rétention, telle qu'elle apparaît au plan joint au présent règlement en annexe B.

Le coût total de ces travaux, de cette acquisition, des honoraires professionnels et des frais de financement est estimé à la somme de 4 836 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe A.

2. **Emprunt**

Pour l'application du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$.

Pour payer cette dépense, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$, d'un terme de 15 ans.

3. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir à 46,50 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville**

Pour pourvoir à 8,51 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone A »**

Pour pourvoir à 27,38 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone A» sur le plan joint en annexe C au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin

de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

6. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone B »**

Pour pourvoir à 3,40 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone B» sur le plan joint en annexe D au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

7. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone C »**

Pour pourvoir à 7,50 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone C» sur le plan joint en annexe E au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale d'après la partie de sa superficie incluse dans ce bassin.

Aux fins du calcul de la taxe spéciale décrétée par le premier alinéa, les immeubles non imposables sont assimilés à des immeubles imposables.

La part de l'emprunt attribuable aux immeubles non imposables visés par le présent article est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles de l'emprunt attribuable à ces immeubles non imposables, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

8. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone D »**

Pour pourvoir à 6,72 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone D» sur le plan joint en annexe F au présent règlement, une taxe spéciale à un taux basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

9. **Paiement comptant**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu des articles 5, 6 et 8 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par les articles 5, 6 ou 8.

Le paiement doit être fait au plus tard le quatre-vingt-dixième jour précédant la date du financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

10. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

11. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le 29 mars 2016

(signé) Robert Maranda

(signé) Marlyne Turgeon

Robert Maranda, maire suppléant

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M8

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

SOMMAIRE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS

Art. No	Description	Montant (\$)																	
		ZONE A				ZONE B				ZONE C				ZONE D				Montant total	
		Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total		
1,0	Travaux selon les estimations																		
1,1	Eau potable	122 686 \$	168 714 \$	- \$	281 400 \$									6 276 \$	4 224 \$	- \$	10 500 \$	301 900 \$	
1,2	Égout sanitaire					119 107 \$	109 193 \$	- \$	228 300 \$										228 300 \$
1,3	Égout pluvial	215 813 \$	- \$	399 507 \$	615 320 \$					76 182,22 \$	- \$	92 817,78 \$	169 000 \$	37 837 \$	- \$	25 463 \$	63 300 \$	847 620 \$	
1,4	Voie	575 185 \$	- \$	723 545 \$	1 298 730 \$									193 082 \$	- \$	129 938 \$	323 020 \$	1 621 750 \$	
1,5	Éclairage	47 978 \$	- \$	50 022 \$	98 000 \$													98 000 \$	
1,6	Organisation de chantier (10%)	98 497 \$	16 871 \$	119 737 \$	235 105 \$	11 911 \$	10 919 \$	- \$	22 830 \$	7 618 \$	- \$	9 282 \$	16 900 \$	25 059 \$	4 216 \$	12 648 \$	41 922 \$	316 757 \$	
	Participation des propriétaires (zone C) *	91 432 \$	- \$	111 398 \$	202 831 \$	10 358 \$	12 620 \$	- \$	22 978 \$	123 625 \$	- \$	150 621 \$	274 248 \$	21 835 \$	- \$	26 803 \$	48 437 \$		
	Sous-total travaux	968 726 \$	185 585 \$	1 181 414 \$	2 335 724 \$	120 859 \$	107 492 \$	- \$	228 152 \$	207 426 \$	- \$	252 720 \$	460 148 \$	240 420 \$	8 440 \$	141 446 \$	390 305 \$	3 414 327 \$	
2,0	Imprévus et frais connexes (15%)	145 309 \$	27 838 \$	177 212 \$	350 359 \$	18 099 \$	16 124 \$	- \$	34 223 \$	31 114 \$	- \$	37 908 \$	69 022 \$	36 063 \$	1 286 \$	21 217 \$	58 546 \$	512 149 \$	
3,0	Honoraires professionnels et étude préliminaire																		
	Honoraires professionnels pour travaux	59 399 \$	11 379 \$	72 441 \$	143 219 \$	7 398 \$	6 591 \$	- \$	13 990 \$	12 719 \$	- \$	15 486 \$	28 215 \$	14 742 \$	517 \$	8 673 \$	23 932 \$	209 356 \$	
	Étude de caractérisation des milieux	4 730 \$	908 \$	5 768 \$	11 403 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 013 \$	- \$	1 234 \$	2 247 \$	- \$	34 \$	- \$	- \$	13 650 \$	
	Étude environnementale de site phase 2	8 009 \$	1 534 \$	9 787 \$	19 310 \$	998 \$	889 \$	- \$	1 886 \$	1 715 \$	- \$	2 089 \$	3 804 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$	
	Autres études et imprévus reliés	14 782 \$	2 628 \$	16 003 \$	35 593 \$	1 839 \$	1 638 \$	- \$	3 477 \$	3 161 \$	- \$	3 851 \$	7 012 \$	3 664 \$	129 \$	2 155 \$	5 948 \$	52 030 \$	
4,0	Acquisition d'une partie du lot 4 840 868									72 125 \$	- \$	87 875 \$	160 000 \$					160 000 \$	
	Sous-total	1 200 934 \$	230 070 \$	1 464 805 \$	2 895 609 \$	148 993 \$	132 734 \$	- \$	281 727 \$	329 272 \$	- \$	401 173 \$	730 445 \$	294 889 \$	10 385 \$	173 491 \$	478 731 \$	4 388 512 \$	
	Taxes nettes (4,9875%) 2015	59 897 \$	11 475 \$	73 047 \$	144 419 \$	7 431 \$	6 504 \$	- \$	13 935 \$	16 421 \$	- \$	20 008 \$	38 430 \$	14 708 \$	518 \$	8 653 \$	23 879 \$	218 777 \$	
	Frais de financement (5%)	63 074 \$	12 098 \$	76 908 \$	152 080 \$	7 861 \$	6 975 \$	- \$	14 836 \$	17 325 \$	- \$	21 270 \$	38 595 \$	15 520 \$	545 \$	9 127 \$	25 192 \$	230 703 \$	
	TOTAL	1 323 905 \$	253 643 \$	1 614 560 \$	3 192 109 \$	164 285 \$	146 213 \$	- \$	310 498 \$	363 018 \$	- \$	442 452 \$	805 470 \$	325 116 \$	11 448 \$	191 271 \$	527 802 \$	4 835 978 \$	
	Répartition en %	27,38%	5,25%	33,39%	66,01%	3,40%	3,02%	0,00%	6,42%	7,60%	0,00%	9,16%	16,65%	6,72%	0,24%	3,96%	10,92%		
	Répartition totale en %	66,01%				6,42%				16,65%				10,92%					
	Grand total	4 835 878\$ arrondi à 4 836 000\$																	

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour leur compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE A											
Rue des Riveurs et 1er tronçon de la nouvelle rue											
Eau potable - égout pluvial (sauf bassin) - voirie - éclairage											
1,1	Eau potable										
1,1,1	Fourniture et installation de conduite d'eau potable										
a	PVC 300 mmΦ	680	m.ln	290,00 \$	38,83%	76 568,91 \$	51,17%	120 631,09 \$	0,00%	- \$	197 200,00 \$
1,1,2	Fourniture et installation de vannes										
a	300 mmΦ	4	u	3 500,00 \$	48,96%	6 853,99 \$	51,04%	7 146,01 \$	0,00%	- \$	14 000,00 \$
1,1,3	Bouchon avec té	2	u	800,00 \$	48,96%	783,31 \$	51,04%	816,69 \$	0,00%	- \$	1 600,00 \$
1,1,4	Poteau d'incendie	5	u	6 500,00 \$	48,96%	15 911,06 \$	51,04%	16 588,94 \$	0,00%	- \$	32 500,00 \$
1,1,5	Branchement de service de conduite d'eau potable										
a	150 mmΦ	21	u	2 100,00 \$	48,96%	21 590,08 \$	51,04%	22 509,92 \$	0,00%	- \$	44 100,00 \$
1,1,6	Raccordement à la conduite d'eau potable existante										
a	PVC 200 mm	1	u	2 000,00 \$	48,96%	979,14 \$	51,04%	1 020,86 \$	0,00%	- \$	2 000,00 \$
	Sous-total 1,1-Eau potable				42,10%	122 686,50 \$	57,90%	168 713,50 \$	0,00%	- \$	281 480,00 \$
1,3	Égout pluvial										
1,3,1	Fourniture et installation de conduites d'égout pluvial TBA classe IV										
a	600 mmΦ	100	m.ln	325,00 \$	48,96%	15 911,06 \$	0,00%	- \$	51,04%	16 588,94 \$	32 500,00 \$
b	900 mmΦ	580	m.ln	600,00 \$	26,52%	92 284,14 \$	0,00%	- \$	73,48%	255 715,86 \$	348 000,00 \$
1,3,2	Fourniture et installation de regard pluvial préfabriqué en béton										
a	1200 mmΦ	3	u	4 500,00 \$	48,96%	6 609,21 \$	0,00%	- \$	51,04%	6 890,79 \$	13 500,00 \$
b	1650 mmΦ	5	u	7 500,00 \$	29,37%	11 015,35 \$	0,00%	- \$	70,63%	26 484,65 \$	37 500,00 \$
1,3,3	Branchement de service de conduite d'égout pluvial										
a	250 mm	14	u	480,00 \$	48,96%	3 289,92 \$	0,00%	- \$	51,04%	3 430,08 \$	6 720,00 \$
b	300 mm	7	u	1 500,00 \$	48,96%	5 140,50 \$	0,00%	- \$	51,04%	5 359,50 \$	10 500,00 \$
1,3,4	Puisard béton préfabriqué										
a	600 mm	34	u	2 900,00 \$	48,96%	48 271,70 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 328,30 \$	98 600,00 \$
1,3,6	Drain de fondation 150 mmΦ type Draincotex	1360	m.ln	45,00 \$	48,96%	29 961,75 \$	0,00%	- \$	51,04%	31 238,25 \$	61 200,00 \$
1,3,9	Fourniture et installation d'un ponceau 450 mmΦ de longueur 16m inclus 2 buses (pour niveau remis dans son lit naturel)	1	forf.	6 800,00 \$	48,96%	3 329,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	3 470,92 \$	6 800,00 \$
	Sous-total 1,3-Égout pluvial				35,07%	215 812,70 \$	0,00%	- \$	64,93%	399 507,30 \$	619 320,00 \$
1,4	Voie										
1,4,1	Essouchement et enlèvement de terre végétale	450	m ²	3,00 \$	48,96%	660,92 \$	0,00%	- \$	51,04%	689,08 \$	1 350,00 \$
1,4,2	Déblai / remblai (incluant matériel d'emprunt classe B)	7400	m ³	15,00 \$	48,96%	54 342,38 \$	0,00%	- \$	51,04%	56 857,62 \$	111 000,00 \$
1,4,3	Dynamitage / roc	10300	m ³	50,00 \$	48,96%	252 129,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	262 870,92 \$	515 000,00 \$
1,4,4	Construction de la fondation de chaussée										
a	Sous-fondation MG-112, 400 mm d'épaisseur	3810	m ³	25,00 \$	48,96%	46 631,64 \$	0,00%	- \$	51,04%	48 618,36 \$	95 250,00 \$
b	Fondation inférieure MG 56, 250 mm d'épaisseur	2470	m ³	47,00 \$	48,96%	56 834,30 \$	0,00%	- \$	51,04%	59 255,70 \$	116 090,00 \$
c	Fondation supérieure MG-20, 200 mm d'épaisseur	2040	m ³	49,00 \$	48,96%	48 937,52 \$	0,00%	- \$	51,04%	51 022,48 \$	99 960,00 \$
1,4,5	Enrobés bitumineux										
a	Couche base GB-20, 80 mm d'épaisseur (180 kg/m ²)	1620	t	115,00 \$	48,96%	91 207,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	95 092,92 \$	186 300,00 \$
b	Couche surface ESG-10, 50 mm d'épaisseur (96 kg/m ²) - collective (20 m)	740	t	116,00 \$	48,96%	42 024,78 \$	0,00%	- \$	51,04%	43 815,22 \$	85 840,00 \$
c	Couche surface ESG-10, 45 mm d'épaisseur (96 kg/m ²) - locale (18 m)	130	t	114,00 \$	48,96%	7 255,44 \$	0,00%	- \$	51,04%	7 564,56 \$	14 820,00 \$
1,4,6	Bordure en béton coulée ou moulée en place	1500	m.ln	30,00 \$	48,96%	22 030,70 \$	0,00%	- \$	51,04%	22 969,30 \$	45 000,00 \$
1,4,7	Engazonnement en plaques incluant terre végétale	2720	m ²	8,50 \$	48,96%	11 318,88 \$	0,00%	- \$	51,04%	11 801,12 \$	23 120,00 \$
1,4,8	Marquage de chaussée	1	forf.	5 000,00 \$	48,96%	2 447,86 \$	0,00%	- \$	51,04%	2 552,14 \$	5 000,00 \$
1,4,9	Gain de vie utile - payege					60 636,00 \$				60 636,00 \$	
	Sous-total 1,4-Voie				44,29%	575 184,58 \$	0,00%	- \$	55,71%	723 545,42 \$	1 288 730,00 \$

Préparé par : Soléna Jabbour, Ing.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2015

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
1,5	Éclairage										
1.5.1	Lampadaire avec base et alimentation souterraine	14	u	7 000,00 \$	48,96%	47 877,96 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 022,04 \$	98 000,00 \$
	Sous-total 1,5-Éclairage				48,96%	47 877,96 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 022,04 \$	98 000,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1.6.1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	for	235 105,00 \$	41,89%	98 496,53 \$	7,18%	16 871,35 \$	50,93%	119 737,12 \$	235 105,00 \$
	Sous-total 1,7-Organisation de chantier				41,89%	98 496,53 \$	7,18%	16 871,35 \$	50,93%	119 737,12 \$	235 105,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE A				41,76%	1 060 158,27 \$	7,31%	185 584,85 \$	50,93%	1 292 811,88 \$	2 538 555,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				45,08%	91 432,43 \$	0,00%	- \$	54,92%	111 398,11 \$	202 830,54 \$
	SOUS-TOTAL ZONE A				41,47%	988 725,84 \$	7,95%	185 584,85 \$	50,58%	1 181 413,76 \$	2 335 724,48 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	

ZONE B

Rue des Riveurs et 1er tronçon de la nouvelle rue
Égout sanitaire

1,2	Égout sanitaire											
1,2,1	Fourniture et installation de conduites d'égout sanitaire											
a	PVC 250 mmØ DR-35	1080	m lin	150,00 \$	52,17%	84 517,28 \$	47,83%	77 482,72 \$	0,00%	- \$	162 000,00 \$	
1,2,2	Fourniture et installation de regard sanitaire préfabriqué en béton											
a	900 mmØ	11	u	4 000,00 \$	52,17%	22 955,31 \$	47,83%	21 044,69 \$	0,00%	- \$	44 000,00 \$	
1,2,3	Branchement de service de conduite d'égout sanitaire											
a	150 mm	26	u	800,00 \$	52,17%	10 851,60 \$	47,83%	9 948,40 \$	0,00%	- \$	20 800,00 \$	
1,2,4	Raccordement de conduite d'égout sanitaire à l'existant	1	u	1 500,00 \$	52,17%	782,57 \$	47,83%	717,43 \$	0,00%	- \$	1 500,00 \$	
Sous-total 1,2-Égout sanitaire						52,17%	119 106,76 \$	47,83%	109 193,24 \$	0,00%	- \$	228 300,00 \$
1,6	Organisation de chantier											
1,6.1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	for	22 830,00 \$	52,17%	11 910,68 \$	47,83%	10 919,32 \$	0,00%	- \$	22 830,00 \$	
Sous-total 1,7-Organisation de chantier						52,17%	11 910,68 \$	47,83%	10 919,32 \$	0,00%	- \$	22 830,00 \$
SOUS-TOTAL ZONE B						52,17%	131 017,44 \$	47,83%	120 112,56 \$	0,00%	- \$	251 130,00 \$

PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*					45,98%	10 358,26 \$	54,92%	12 620,14 \$	0,00%	- \$	22 978,40 \$
SOUS-TOTAL ZONE B					52,89%	120 659,18 \$	47,11%	107 492,42 \$	0,00%	- \$	228 151,61 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concordie
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE C											
Bassin de rétention et partie du coût des travaux (d'eau potable, d'égouts, de voirie et d'éclairage) au front du bassin de rétention											
1,3	Égout pluvial										
1.3.7	Bassin de rétention des eaux pluviales (des terrains des phases 1 et 2)	1	forf.	161 000,00 \$	45,08%	72 575,96 \$	0,00%	- \$	54,92%	88 424,04 \$	161 000,00 \$
1.3.8	Émissaire avec empiérement	1	forf.	8 000,00 \$	45,08%	3 606,26 \$	0,00%	- \$	54,92%	4 393,74 \$	8 000,00 \$
	Sous-total 1.3-Égout pluvial				45,08%	76 182,22 \$	0,00%	- \$	54,92%	92 817,78 \$	169 000,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1.6.1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	forf.	16 900,00 \$	45,08%	7 618,22 \$	0,00%	- \$	54,92%	9 281,78 \$	16 900,00 \$
	Sous-total 1.7-Organisation de chantier				45,08%	7 618,22 \$	0,00%	- \$	54,92%	9 281,78 \$	16 900,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE C				45,08%	83 800,44 \$	0,00%	- \$	54,92%	102 099,56 \$	185 900,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				45,08%	123 625,29 \$	0,00%	- \$	54,92%	160 620,77 \$	274 246,06 \$
	SOUS-TOTAL ZONE C				45,08%	207 425,73 \$	0,00%	- \$	54,92%	252 720,33 \$	460 146,06 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

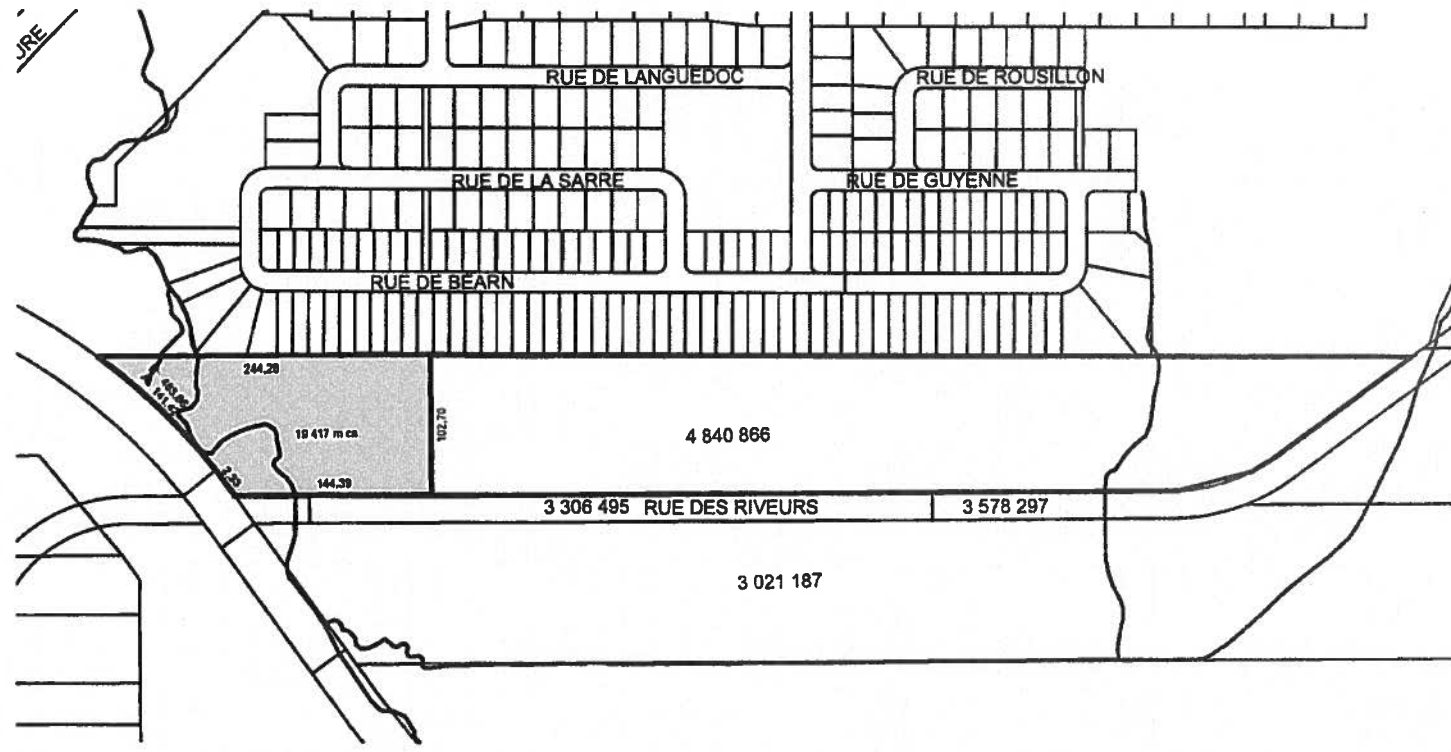
Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	

ZONE D Rue des Riveurs (raccordement au parc industriel existant) Eau potable - égout pluvial - voirie											
1,1	Eau potable										
1,1,5	Branchement de service de conduite d'eau potable a 150 mmØ	5	u	2 100,00 \$	59,77%	6 276,29 \$	40,23%	4 223,71 \$	0,00%	- \$	10 500,00 \$
	Sous-total 1,1-Eau potable				59,77%	6 276,29 \$	40,23%	4 223,71 \$	0,00%	- \$	10 500,00 \$
1,3	Égout pluvial										
1,3,3	Branchement de service de conduite d'égout pluvial a 250 mm	5	u	480,00 \$	59,77%	1 434,58 \$	0,00%	- \$	40,23%	965,42 \$	2 400,00 \$
1,3,4	Puisard béton préfabriqué a 600 mm	12	u	2 900,00 \$	59,77%	20 801,40 \$	0,00%	- \$	40,23%	13 998,60 \$	34 800,00 \$
1,3,6	Drain de fondation 150 mmØ type Draincotex	580	m.ln	45,00 \$	59,77%	15 601,05 \$	0,00%	- \$	40,23%	10 498,95 \$	26 100,00 \$
	Sous-total 1,3-Égout pluvial				59,77%	37 837,03 \$	0,00%	- \$	40,23%	25 462,97 \$	63 300,00 \$
1,4	Voirie										
1,4,1	Déblai / remblai (incluant matériel d'emprunt classe B)	4200	m³	15,00 \$	59,77%	37 657,71 \$	0,00%	- \$	40,23%	25 342,29 \$	63 000,00 \$
1,4,2	Construction de la fondation de chaussée										
a	Sous-fondation MG-112, 300 mm d'épaisseur	1220	m²	25,00 \$	59,77%	18 231,11 \$	0,00%	- \$	40,23%	12 268,89 \$	30 500,00 \$
b	Fondation inférieure MG 56, 225 mm d'épaisseur	950	m²	47,00 \$	59,77%	26 688,15 \$	0,00%	- \$	40,23%	17 960,85 \$	44 650,00 \$
c	Fondation supérieure MG-20, 150 mm d'épaisseur	660	m²	49,00 \$	59,77%	19 330,96 \$	0,00%	- \$	40,23%	13 009,04 \$	32 340,00 \$
1,4,3	Enrobés bitumineux										
a	Couche base GB-20, 80 mm d'épaisseur (180 kg/m³)	690	t	115,00 \$	59,77%	47 430,78 \$	0,00%	- \$	40,23%	31 919,22 \$	79 350,00 \$
b	Couche surface ESG-10, 50 mm d'épaisseur (96 kg/m³)	370	t	118,00 \$	59,77%	25 655,06 \$	0,00%	- \$	40,23%	17 264,94 \$	42 920,00 \$
1,4,4	Bordure en béton coulée ou moulée en place	580	m.ln	30,00 \$	59,77%	10 400,70 \$	0,00%	- \$	40,23%	6 999,30 \$	17 400,00 \$
1,4,5	Engazonnement en plaques incluant terre végétale	1160	m²	8,50 \$	59,77%	5 893,73 \$	0,00%	- \$	40,23%	3 986,27 \$	9 880,00 \$
1,4,6	Marquage de chaussée	1	forf.	3 000,00 \$	59,77%	1 783,22 \$	0,00%	- \$	40,23%	1 206,78 \$	3 000,00 \$
	Sous-total 1,4-Voirie				59,77%	193 082,44 \$	0,00%	- \$	40,23%	129 937,56 \$	323 020,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1,6,1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	forf.	41 922,00 \$	59,77%	25 058,52 \$	10,06%	4 215,87 \$	30,17%	12 647,61 \$	41 922,00 \$
	Sous-total 1,6-Organisation de chantier				59,77%	25 058,52 \$	10,06%	4 215,87 \$	30,17%	12 647,61 \$	41 922,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE D				59,77%	262 254,27 \$	1,92%	8 439,59 \$	38,30%	168 046,14 \$	438 742,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				45,08%	21 834,68 \$	0,00%	- \$	54,92%	26 602,52 \$	48 437,20 \$
	SOUS-TOTAL ZONE D				61,60%	240 419,67 \$	2,18%	8 439,59 \$	36,24%	141 445,62 \$	390 304,88 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Légende:
 Acquisition d'une partie
 du lot 4 840 866
 cadastre

NO. PROJET: G2015-00-31 NOM DU FICHIER: ANNEXE B RV-2016-XX-XX



**SERVICE
DU GÉNIE**

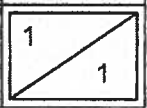
PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES SUR
 LA RUE DES RIVEURS

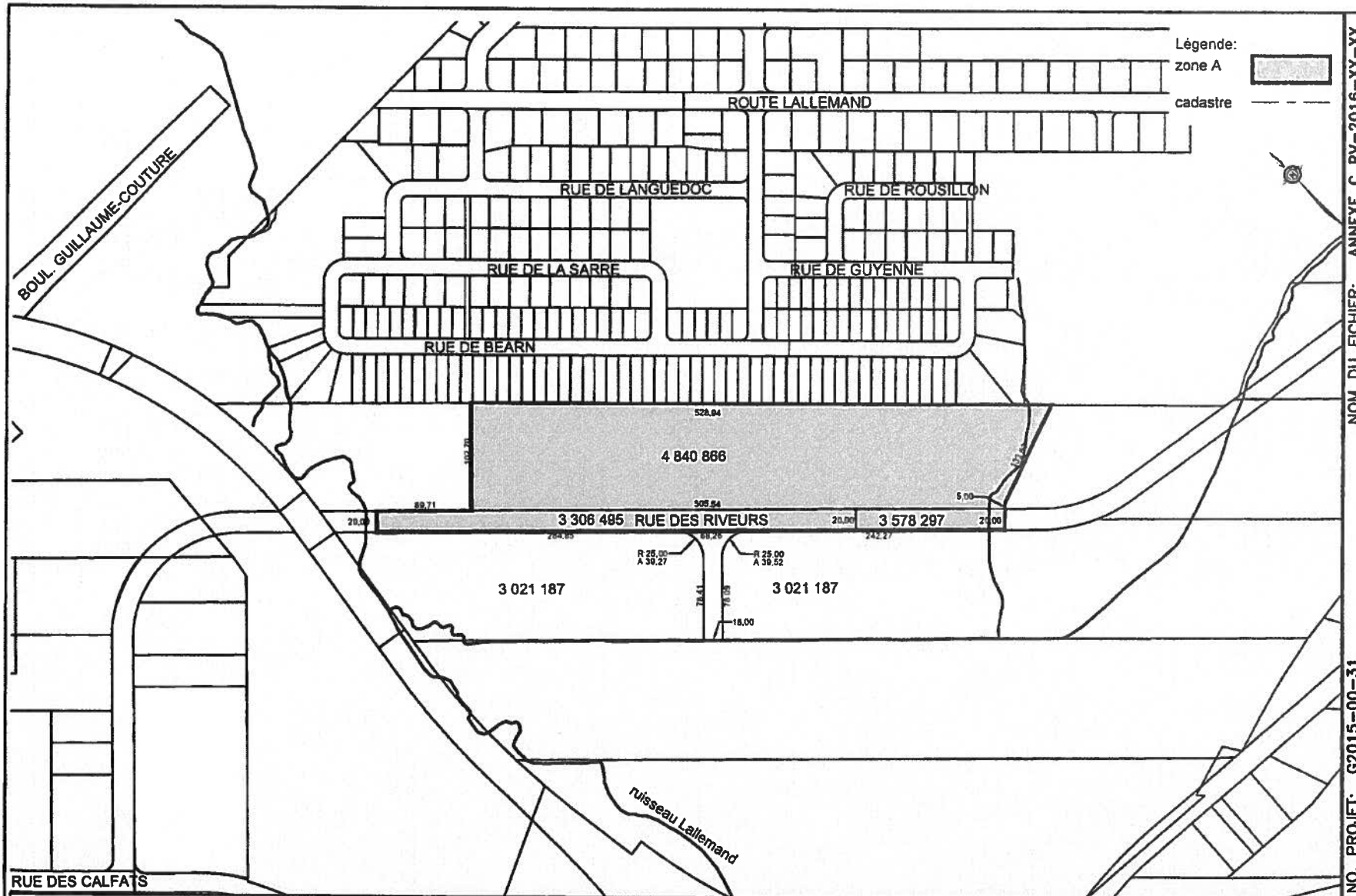
TITRE :
 RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE B
 ACQUISITION DE TERRAIN

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PREP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ECHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A





ANNEXE C RV-2016-XX-XX
 NOM DU FICHER:
 NO. PROJET: G2015-00-31



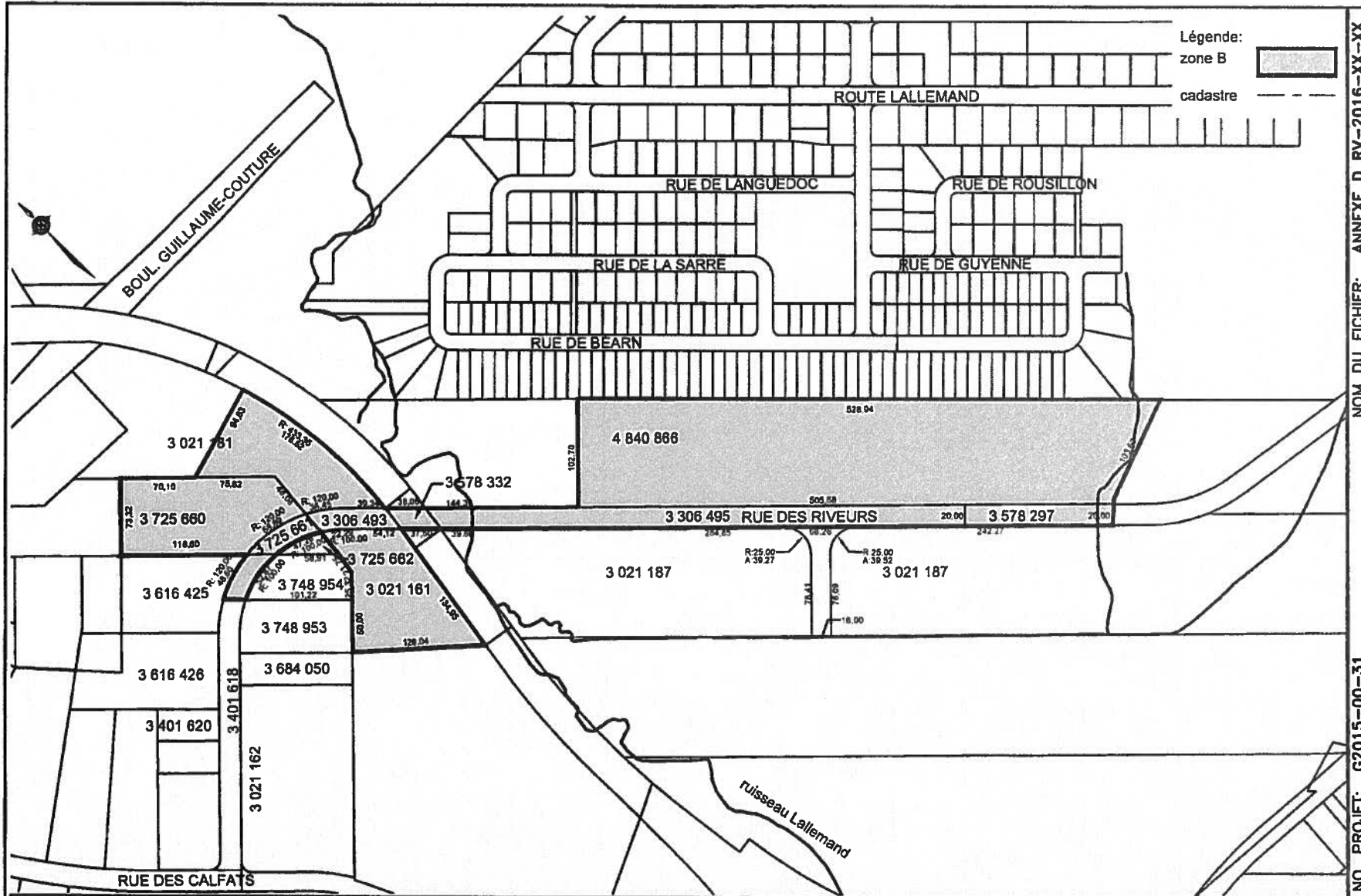
**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES
 SUR LA RUE DES RIVEURS
TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE C-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

ECHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

PREP.: S.J.
DESS.: Y.R.
DATE: 2016-02-18
1
1



NOM DU FICHIER: ANNEXE D RV-2016-XX-XX

NO. PROJET: G2015-00-31



**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
INSTALLATION DES SERVICES SUR
LA RUE DES RIVEURS

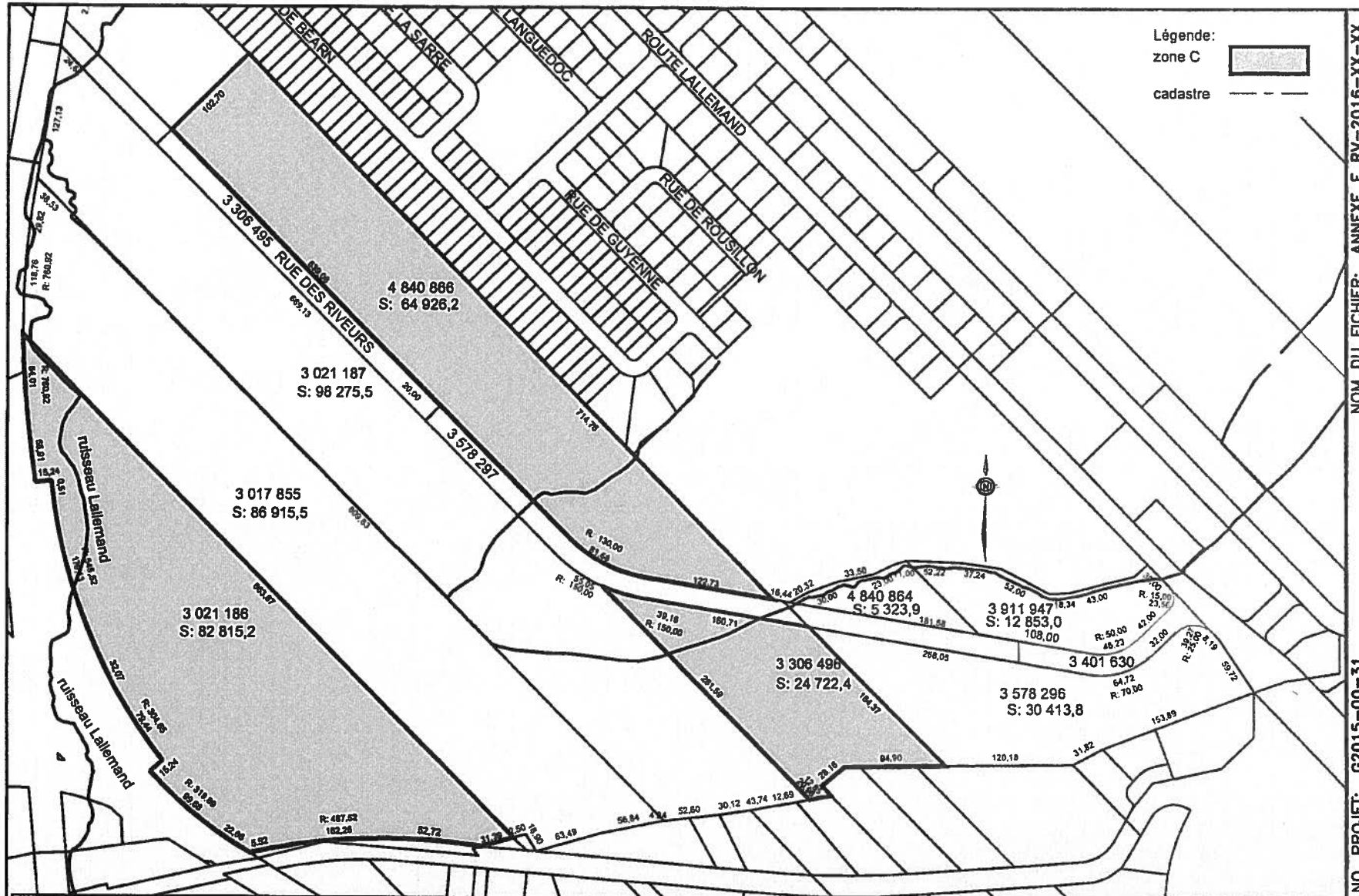
TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
ANNEXE D-BASSIN DE TAXATION
POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
DESS.: Y.R.
DATE:
2016-02-18

ÉCHELLES
HORIZONTALE : 1:5000
VERTICALE : N/A

1	1
---	---



**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES
 SUR LA RUE DES RIVEURS

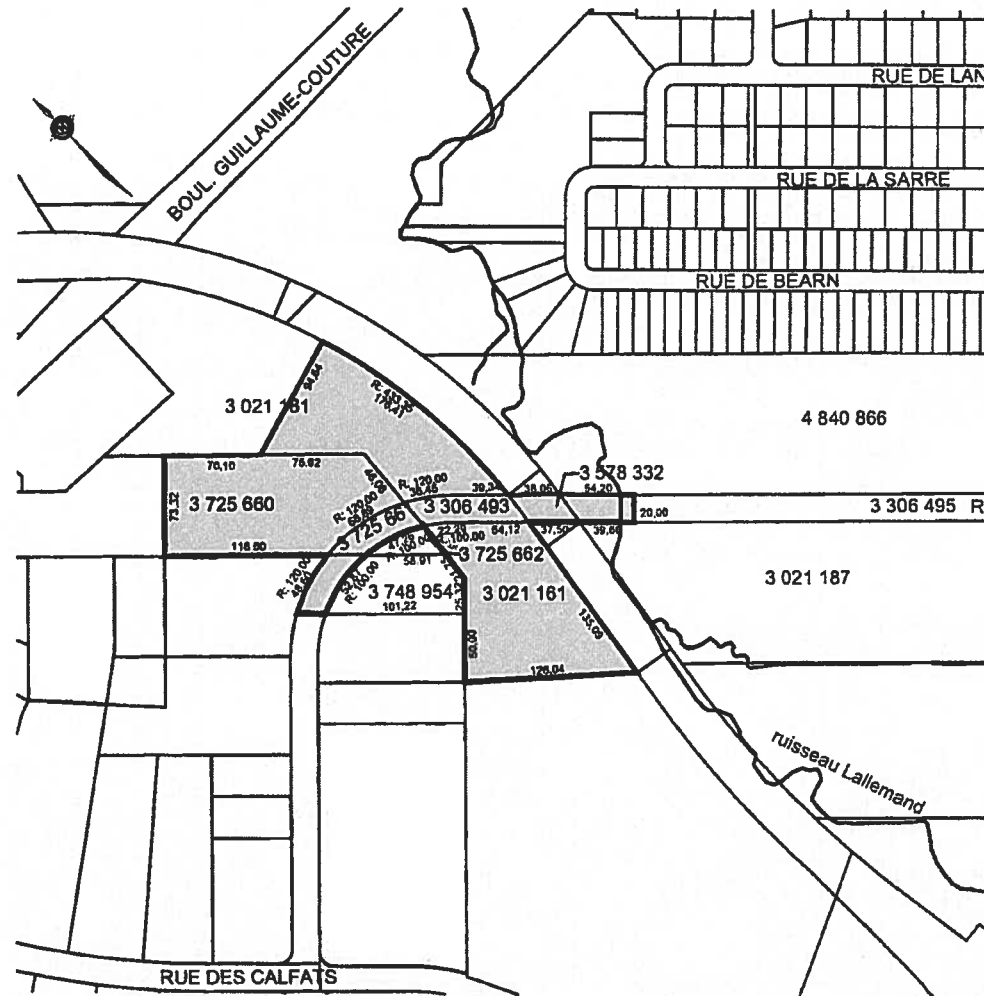
TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE E-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR



NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ECHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

1 / 1



Légende:
 zone D 
 cadastre 

NO. PROJET: G2015-00-31
 NOM DU FICHIER: ANNEXE F RV-2016-XX-XX



**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES SUR
 LA RUE DES RIVEURS

TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE F-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

ECHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

PRÉP.: S.J.
DESS.: Y.R.
DATE: 2016-02-18
1 / 1



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	6 avril 2016

SOMMAIRE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS																		
Art. No	Description	Montant (\$)																
		ZONE A				ZONE B				ZONE C				ZONE D				Montant total
		Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	
1,0	Travaux selon les estimations																	
1,1	Eau potable	122 686 \$	168 714 \$	- \$	291 400 \$									6 276 \$	4 224 \$	- \$	10 500 \$	301 900 \$
1,2	Égout sanitaire					119 107 \$	109 193 \$	- \$	228 300 \$									228 300 \$
1,3	Égout pluvial	215 813 \$	- \$	399 507 \$	615 320 \$					76 182,22 \$	- \$	92 817,78 \$	169 000 \$	37 837 \$	- \$	25 463 \$	63 300 \$	847 620 \$
1,4	Voie	575 185 \$	- \$	723 545 \$	1 298 730 \$									193 082 \$	- \$	129 938 \$	323 020 \$	1 621 750 \$
1,5	Éclairage	47 978 \$	- \$	50 022 \$	98 000 \$													98 000 \$
1,6	Organisation de chantier (10%)	98 497 \$	16 871 \$	119 737 \$	235 105 \$	11 911 \$	10 919 \$	- \$	22 830 \$	7 618 \$	- \$	9 282 \$	16 900 \$	25 059 \$	4 216 \$	12 648 \$	41 922 \$	316 757 \$
	Participation des propriétaires (zone C) *	91 432 \$	- \$	111 398 \$	202 831 \$	10 358 \$	12 620 \$	- \$	22 978 \$	123 625 \$	- \$	150 621 \$	274 246 \$	21 835 \$	- \$	26 803 \$	48 437 \$	
	Sous-total travaux	968 726 \$	185 585 \$	1 181 414 \$	2 335 724 \$	120 658 \$	107 492 \$	- \$	228 152 \$	207 426 \$	- \$	252 720 \$	460 146 \$	240 420 \$	8 440 \$	141 446 \$	390 305 \$	3 414 327 \$
2,0	Imprévus et frais connexes (15%)	145 309 \$	27 838 \$	177 212 \$	350 359 \$	18 099 \$	16 124 \$	- \$	34 223 \$	31 114 \$	- \$	37 908 \$	69 022 \$	36 083 \$	1 268 \$	21 217 \$	58 548 \$	512 149 \$
3,0	Honoraires professionnels et étude préliminaire																	
	Honoraires professionnels pour travaux	59 399 \$	11 379 \$	72 441 \$	143 219 \$	7 398 \$	6 591 \$	- \$	13 990 \$	12 719 \$	- \$	15 496 \$	28 215 \$	14 742 \$	517 \$	8 673 \$	23 932 \$	209 356 \$
	Étude de caractérisation des milieux	4 730 \$	908 \$	5 788 \$	11 403 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 013 \$	- \$	1 234 \$	2 247 \$	- \$	34 \$	- \$	34 \$	13 684 \$
	Étude environnementale de site phase 2	8 009 \$	1 534 \$	9 767 \$	19 310 \$	998 \$	889 \$	- \$	1 886 \$	1 715 \$	- \$	2 089 \$	3 804 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$
	Autres études et imprévus reliés	14 662 \$	2 828 \$	18 003 \$	35 493 \$	1 839 \$	1 638 \$	- \$	3 477 \$	3 161 \$	- \$	3 651 \$	7 012 \$	3 664 \$	129 \$	2 155 \$	5 948 \$	51 930 \$
4,0	Acquisition d'une partie du lot 4 840 865									72 125 \$	- \$	87 875 \$	160 000 \$					160 000 \$
	Sous-total	1 200 834 \$	230 070 \$	1 464 605 \$	2 895 509 \$	148 993 \$	132 734 \$	- \$	281 727 \$	329 272 \$	- \$	401 173 \$	730 445 \$	294 889 \$	10 385 \$	173 491 \$	478 764 \$	4 386 446 \$
	Taxes nettes (4,9875%) 2015	59 892 \$	11 475 \$	73 047 \$	144 414 \$	7 431 \$	6 504 \$	- \$	13 935 \$	16 421 \$	- \$	20 009 \$	36 430 \$	14 708 \$	516 \$	8 653 \$	23 879 \$	218 657 \$
	Frais de financement (5%)	63 069 \$	12 098 \$	78 908 \$	152 075 \$	7 861 \$	6 975 \$	- \$	14 836 \$	17 325 \$	- \$	21 270 \$	38 595 \$	15 520 \$	545 \$	9 127 \$	25 192 \$	230 696 \$
	TOTAL	1 323 795 \$	253 643 \$	1 614 560 \$	3 191 898 \$	164 285 \$	146 213 \$	- \$	310 488 \$	363 018 \$	- \$	442 452 \$	805 470 \$	325 116 \$	11 448 \$	191 271 \$	527 836 \$	4 835 801 \$
	Répartition en %	27,37%	5,25%	33,39%	66,01%	3,40%	3,02%	0,00%	6,42%	7,50%	0,00%	9,15%	16,65%	6,72%	0,24%	3,96%	10,92%	
	Répartition totale en %			66,01%			6,42%					16,65%				10,92%		
	Grand total arrondi à								4 836 000 \$									

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation (identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.